

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 9 juin 2023**

Le 9 juin de l'an deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence d'Hervé LE MAREC, maire de la commune d'Hénonville.

**Etaient présents** : MM BOURGHELLE, BOSS, DECAGNY, DELACOUR, DOUTRELEAU, LE MAREC, THERIAL,  
MMES BABIJ, BOITARD, PIERRESTIGER, QUITTELIER, TONDU

**Absents excusés** : Mme COURMONT LE PAPE qui donne pouvoir à M. LE MAREC  
M. MEURIER.

Mme QUITTELIER est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023:**

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

- M. BOURGHELLE Olivier
- M. LE MAREC Hervé
- M. DOUTRELEAU François

Le bureau électoral a proclamé élus suppléants au premier tour de scrutin :

- M. BOSS Philippe
- Mme BOITARD Sylvie
- Mme PIERRESTIGER Agnès

**Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.**

**Objet, Travaux rue Iser Solomon,**

Monsieur le maire expose : La commune a lancé le 21 Avril 2023 la consultation pour l'aménagement de la rue Iser SOLOMON. Le marché est passé selon la procédure adaptée, soumise aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs au marché public.

Les offres devaient être déposées avant le vendredi 19 Mai 2023 à 12H00

Deux dossiers ont été déposés à la commune dans les délais

**RNI TP**

1626 Rue de Picardie

60 126 LONGUEIL SAINTE MARIE

**MEDINGER**

Agence Oise Paris Nord

ZAC des Vallées

5, rue d'Amsterdam

60 110 AMBLAINVILLE

Conclusions :

CANDIDAT	Montant €HT	TVA (20%)	Montant €TTC	NOTE TECHNIQUE / 60	NOTE PRIX / 40	NOTE GLOBALE / 100	Classement base
<b>MEDINGER</b>	169 301.75	33 860.35	203 162.10	60.00	36.62	<b>96.62</b>	<b>1</b>
<b>RNI TP</b>	231 267.50	46 253.50	277 521.00	32.25	30.43	<b>62.68</b>	<b>2</b>

Sur la base de la proposition de notation, nous proposons de retenir le candidat MEDINGER qui présente l'offre technico-économiquement la plus avantageuse.

**L'entreprise Médinger reste la mieux disante par rapport aux critères de sélection des offres avec la note de 96.62/100.**

Monsieur le Maire propose de commander les travaux avec l'ensemble l'option n°1 réfection du Vieux Chemin d'Ivry à la société MEDINGER pour un Montant Total HT de 163 117,00 € soit 195 740,40 € TTC. Monsieur le Maire rappelle que ces travaux entrent dans le cadre du programme « HENONVILLE CAP 2032 »

**Après en avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le Maire à passer la commande à la société MEDINGER pour le marché de base et l'option n°1 pour un montant hors taxes de 163 117,00 € soit un montant total toutes taxes de 195 740,40 €.**

**Objet, Remplacement du titulaire SMOTHD et désignation d'un suppléant,**

Monsieur le maire expose :

La commune est représentée au Syndicat Mixte Très Haut Débit (SMOTHD) .

Lors des dernières élections Léopold MEURIER a été désigné titulaire et Abdeldjabar HADJAB suppléant. Monsieur HADJAB ayant démissionné, nous devons le remplacer.

Aujourd'hui, d'après les éléments transmis par le SMOTHD, nous ne sommes plus représentés aux réunions, la dernière fois c'était le 9 décembre 2021.

J'ai donc transmis un mail à Monsieur Léopold MEURIER pour lui faire part de nos absences, ce mail est resté sans réponse à ce jour, par conséquent je propose son remplacement et la désignation d'un suppléant pour que nous soyons représentés au SMOTHD.

Monsieur MEURIER a transmis un mail à Monsieur le Maire un quart d'heure avant la séance sans pour autant justifier ses absences au SMOTHD.

Monsieur le Maire propose donc d'élire un candidat titulaire et un candidat suppléant.

Monsieur OLIVIER BOURGHELLE se présente en tant que titulaire et Monsieur Didier THERIAL en tant que suppléant.

**Monsieur Olivier BOURGHELLE est élu à l'unanimité en tant que titulaire au SMOTHD.**

**Monsieur Didier THERIAL est élu à l'unanimité en tant que suppléant au SMOTHD.**

**Et ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance :**